



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Extension des zones bleues dans les secteurs nord-est et ouest de Neuchâtel

Le plan de stationnement III a pour objectif de permettre à la Ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il doit également inciter les pendulaires à la mobilité douce et aux transports publics.

Afin de concrétiser ces objectifs, de nouvelles zones bleues seront introduites dès **janvier 2012** dans les rues suivantes des secteurs nord-est et ouest de Neuchâtel :

- Rue de l'Orée, jusqu'à l'intersection avec le chemin des Cibleries, ainsi que la rue des Fahys, jusqu'au pont du Mail (extension partielle de la zone bleue N° 6).
- Rue du Chasselas et chemin de la Caille (finalisation de la zone bleue N° 4).
- Rues de Beauregard, des Amandiers, G.-Lory, Parcs et avenue Dubois. De plus, les deux parkings « zone blanche limitée à 12 heures », situés sous le viaduc de Vauseyon et la rue des Mille-Boilles, conserveront leur statut actuel. Toutefois, les bénéficiaires de vignettes « zone 12 » pourront y stationner de façon illimitée (création partielle de la zone bleue No 12).

L'extension des zones bleues permet aux résidents de stationner près de leur domicile. Il en est de même pour les entreprises qui utilisent des véhicules dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Ces mesures réduisent le temps de recherche d'une place de stationnement, ce qui contribue à diminuer le trafic et par conséquent à améliorer la qualité de l'air. Quant aux pendulaires, ils ont la possibilité d'utiliser les transports publics et les parkings « P+R » à disposition. Toutes les informations se trouvent sur le site internet **www.policeneuchatel.ch**.

Les personnes souhaitant obtenir une vignette en feront la demande prioritairement au moyen du site précité de la police de la Ville de Neuchâtel, du formulaire officiel disponible auprès de la réception du poste de police ou par courrier. Il en est de même pour les entreprises implantées dans les zones concernées, utilisant des véhicules immatriculés à leur nom, ceci pour les déplacements professionnels.

Les vignettes pour 2012 seront octroyées dès décembre 2011. Le marquage et la pose de la signalisation dans les secteurs concernés ont déjà été réalisés grâce aux conditions météorologiques favorables.

Neuchâtel, le 8 novembre 2011

Direction de la sécurité

**Renseignements complémentaires : Pascal Sandoz, conseiller communal, ☎032.717.72.00
Pierre Hobi, adjudant du Corps de Police, ☎032.722.22.22**